

## **ACTION N° 15**

## Favoriser les plans de mobilité des entreprises et des administrations

#### CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

La promotion des modes de déplacement alternatifs passe également par l'accompagnement des entreprises et des administrations dans l'évolution de la mobilité de leurs salariés, par le biais de Plans de Mobilité Employeur (PDME). Ces plans peuvent s'inscrire au niveau des entreprises dans une démarche Qualité ou dans un Système de Management Environnemental, et sont obligatoires pour les entreprises de plus de 100 travailleurs sur un même site.

Ces plans aident les entreprises à comprendre et à proposer des solutions alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture particulière (transports en commun, vélo, marche à pied, covoiturage, autopartage, engins de déplacement personnels) ou à limiter les déplacements par la pratique du télétravail ou de la téléconférence. Dans le cadre d'un PDME, les entreprises et administrations peuvent proposer :

- Des services et des aménagements concrets, comme :
  - o Vélos de fonction
  - Stationnement et équipements vélos
  - o Conversion de la flotte de véhicules de services (motorisations alternatives)
  - Adhésion aux services de covoiturage et d'autopartage (s'ils existent)
- Un accompagnement des salariés vers un changement de comportement, comme :
  - o Formation à la conduite d'un vélo en ville
  - Transmission d'informations personnalisées sur le moyen de transport alternatif adapté
  - Mise en œuvre du forfait Mobilités Durables
  - Organisation de défis
  - o Adhésion au label Employeur Pro-Vélo
  - o Facilitation du télétravail et des visioconférences
  - Animation d'un groupe interne Eco-gestes visant à sensibiliser et mettre en place des actions en interne (CALMV)

La collectivité peut accompagner les employeurs dans l'élaboration de leur PDME et conventionner avec les partenaires bénéficiant de subventions de la collectivité dans le cadre de convention d'objectifs (ex : Luberon Sorgues Entreprendre et Vélo Loisirs Provence).

## Elle peut :

- Identifier les principales entreprises et administrations dans le territoire
- Apporter une aide méthodologique spécifique à chaque entreprise pour l'élaboration d'un PDME. Par exemple, la mise à disposition d'une enquête auprès des salariés dans l'objectif de recueillir et d'analyser les données internes (accessibilité du site, pratiques des salariés...)
- Étudier les possibilités d'adaptation du réseau de transport en commun aux besoins des entreprises
- Apporter des conseils en mobilité pour les salariés
- Proposer des regroupements d'entreprises pour l'élaboration d'un plan inter-entreprises
- Accompagner la mise en œuvre des PDME et participer au suivi
- Animer un club PDME dont l'enjeu est de dynamiser les démarches de chaque employeur dans la durée et de créer des synergies entre les partenaires

La collectivité peut faire appel à un bureau d'études spécialisé dans les démarches de PDME et de changement de comportement, pour la mise en œuvre, accompagnement et suivi des PDME.

Exemplarité des collectivités : Mise en place plan de mobilité









PILOTE (S)	OPERATEUR(S) PRINCIPAL		
PILOTE (3)	(avec nom référent si connu)		
CALMV et CCPSMV	Entreprises identifiées		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)		
Employeurs et salariés des entreprises et	Entreprises identifiées, CCI, CMAR, Luberon et Sorgues		
administrations du territoire	Entreprendre		
	CCPSMV		
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CRTE Objectif stratégique 1 Développer les mobilités durables 1.1 Favoriser l'intermodalité 1.2 Développer les infrastructures cyclables et les mobilités douces 1.3 Accompagner les usages du vélo  CRTE Objectif stratégique 4 Améliorer le cadre de vie au quotidien et favoriser l'emploi 4.1 accompagner un développement économique respectueux de l'environnement		

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Jean OUTTERS et Lise BAJEUX	Elu(s): Yves BAYON DE NOYER		
NINEAU DUNADUCATION DE L'ECUELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL			

REFERENTS CALMV			
Techniciens : Jean TRITENNE	Elu(s): Patrick SINTES		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT
NIVEAU D INIPLICATION DE L'ECHELON COMMONAL			

BUDGET	Fonctionnement (total ou par an en précisant le nombre d'année)	Coût ETP: 0,25 ETP/an  Prestations externes: mission d'accompagnement et suivi des PDME par un bureau d'études (20 k€ / an) Autres:
PREVISIONNEL	Investissement	
	(total ou par an en précisant le	-
	nombre d'année)	
	Recette/Financements	Origines financement et montants : -

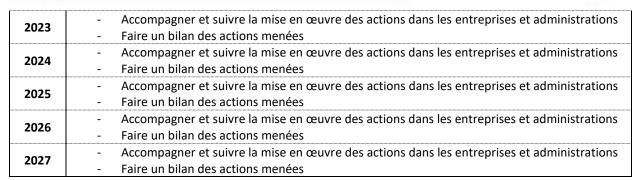
PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER		
2022	-	Consulter et retenir un bureau d'études spécialisé pour l'accompagnement des entreprises
2022	-	Promouvoir le dispositif PDME auprès des employeurs et administrations











VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
VOLET DO PCAET			

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Economie (entreprises)	Mobilité / transport

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS ASSOCIES (année d'objectif/donnée)
Evolution de la part modale domicile-travail	
Nombre d'actions mises en œuvre	
Nombre de PDME initiés	
Nombre de PDME en cours après 1 an	

COMMENTALISES DOINTS DE VIGUANCE	609 Être exemplaire en tant que collectivité peut motiver les
COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	entreprises et autres collectivités.

# CONSULTATION HABITANTS



